



193
Procès-verbal du Conseil Municipal
Du 26 janvier 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le 26 janvier à dix-sept heures trente, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de GABEL Jean-Pierre-Le Maire.

Etaient présents : GABEL Jean-Pierre, GOMARIN Philippe, BOULANGER Pierre, BRETON Marc, GAUTHIER Christian. : BROKKE Jorinde : SOUBIRON Nicole : BRETON Simon.

Etaient absents : GARNIER Martine.

Secrétaire de séance : Gabel Jean-Pierre

Approbation du procès-verbal du conseil municipal

Le procès-verbal du conseil municipal du 24 novembre 2023 est approuvé à l'unanimité des présents.

Ordre du jour de la séance :

Création poste adjoint administratif – Désignation élu bois et forêt – Désignation élu PAT
Subvention les amis d'Arphy – Divers.

OBJET : CREATION D'EMPLOI

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le code général de la fonction publique, et notamment ses articles L.313-1,

Vu le tableau des effectifs existant,

Considérant ce qui suit :

Les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement..

Suite au départ de la secrétaire de mairie intercommunale mise à disposition de la commune d'Arphy.

Il convient de créer les emplois correspondants.

Il appartient à l'organe délibérant, conformément aux dispositions légales énoncées ci-dessus, de déterminer par délibération de créer un emploi.

Le Conseil Municipal

DECIDE

1- la création à compter du 01/02/2024, d'un emploi d'adjoint administratif 2^{ème} classe à raison de 11 heures hebdomadaires au service administratif relevant de la catégorie C.

SERVICE ADMINISTRATIF						
EMPLOI	GRADE(S)	CATEGORIE	ANCIEN EFFECTIF	NOUVEL EFFECTIF	TPS DE TRAVAIL	DURÉE HEBDOMADAIRE
Adjoint administratif territorial	Adjoint administratif territorial principal de 2 ^{ème} classe	C	0	1	11	TNC

- Que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.
- D'autoriser l'autorité territoriale à signer tout acte y afférent,
- de charger l'autorité territoriale de veiller à la bonne exécution de cette délibération.

OBJET : DESIGNATION ELU POUR PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL (PAT) communauté de communes pays vignais.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la création d'un projet alimentaire territorial à la communauté de communes du pays vignais.

Il est nécessaire de désigner un élu référent pour relayer les actions et les informations du PAT.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité.

- Mr GOMARIN Philippe est désigné élu référent pour le PAT (Projet alimentaire territorial)..

OBJET : DESIGNATION ELU REFERENT BOIS ET FORÊT

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la désignation d'un référent élu forêt-bois. Il est nécessaire de désigner un élu référent pour relayer les actions et les informations.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité.

- Mr GAUTHIER Christian est désigné élu référent pour bois et forêt.

- **OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION ASSOCIATION LES AMIS D'ARPHY**
-
- Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal de la demande de subvention faite par l'Association les « Amis d'Arphy ».
-
- Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité décide d'octroyer la somme de 200€.

Divers :

- Vente du paillet de Pratcoustal : Désistement de l'éventuel acheteur, donc a nouveau sur le marché, depuis la mi décembre, Racines Communes à résilié le bail.
- On prévoit un marché pour travaux sur château d'eau, on y inclura les deux traitements UV (Pratcoustal+ Bions).

- Plan communal de sauvegarde : Les viduals ont été ajoutés, consultable en mairie donc validés.
- Pour le PLUI, réunion proposée aux membres du conseil municipal, aux techniciens..., travail sur la cartographie.
- Le procureur de la république propose de donner ses coordonnées professionnelles et personnelles aux maires.
- Groupement forestier : encaissement de 3800€ pour le remboursement des Cotisations et versement de dividende pour vente de bois.

Le Maire GABEL Jean-Pierre